

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DAC 765 Subvention et convention avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e)

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Amis de Frans Krajcberg ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 35.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg dont le siège social est situé 21 avenue du Maine – 75015 PARIS, au titre de ses activités en 2013. 2013_00221 105201.

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'objectifs jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture, sous réserve de la décision de financement.